

Département de  
Loire-Atlantique  
Arrondissement de  
Saint-Nazaire

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de **PORNICHET**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le vingt-neuf mai, à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, SIGUIER, LOILLIEUX, RAHER, DESSAUVAGES, TESSON, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, GUINCHE, ALLANIC, BEAUREPAIRE, CAZIN, PRUKOP, LE FLEM, JOUBERT, NICOSIA, ROBERT, BELLIOU et FRAUX.

Date de convocation

23 mai 2024

Date du  
Conseil Municipal

29 MAI 2024

A l'exception de :  
Monsieur GUGLIELMI qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.  
Monsieur GILLET qui a donné pouvoir à Monsieur ALLANIC.  
Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Madame MARTIN.  
Monsieur DOUCHIN qui a donné pouvoir à Madame JARDIN.  
Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur DAGUIZE.  
Madame DIVOUX qui a donné pouvoir à Madame ROBERT.  
Madame MANENT.

Nombre de  
conseillers

En exercice 33

Présents---- 26

Votants ----- 32

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur DONNE est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### 3/ EXERCICE 2023 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE QUAI DES ARTS – AFFECTATION DES RESULTATS

RAPPORTEUR : Monsieur RAHER, conseiller municipal délégué

#### EXPOSE :

Après l'approbation du compte administratif 2023, il convient, conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, de décider par délibération spécifique de l'affectation du résultat dégagé à la clôture de l'exercice 2023.

#### DELIBERATION :

- ⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5217-10-11,
- ⇒ Vu la délibération n°24.05.02 du 29 mai 2024 approuvant le compte administratif 2023 du budget principal et du budget annexe,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission finances et affaires générales en date du 22 mai 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Reçu à la  
Sous-Préfecture de  
Saint-Nazaire le :

04 JUIN 2024

Publié le :

04 JUIN 2024

Certifié exact,  
Le Maire,



DECISION :

Le Conseil Municipal,

1°) Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023, **budget principal :**

Le **résultat cumulé de la section de fonctionnement**, tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2023 est **excédentaire de 18 108 457,83 €.**

- **Décide** d'affecter ce résultat comme suit :
  - o Au financement de la section d'investissement (compte 1068) : 9 800 000 €.
  - o Le solde en excédent de fonctionnement (report à nouveau créditeur, compte 002) : 8 308 457,83 €.

2°) Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023, **budget annexe Quai des Arts :**

Le **résultat cumulé d'exploitation**, tel qu'il ressort à la clôture de l'exercice 2023 est excédentaire de **59 300,01 €.**

- **Décide** d'affecter ce résultat comme suit :
  - o Excédent de fonctionnement (report à nouveau créditeur, compte 002) : 59 300,01 €.

**Pour le budget principal :**

- Approbation par 26 votes pour et 6 abstentions (Monsieur JOUBERT, Madame DIVOUX, Monsieur NICOSIA, Madame ROBERT, Monsieur BELLIOU et Madame FRAUX).

**Pour le budget annexe « Quai des Arts » :**

- Approbation à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

Le secrétaire de séance,



Antoine DONNE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

## Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET

Utilisateur : LANDREIGNE Louise

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DELIB\_24\_05\_03**  
 Objet : **3. Exercice 2023 – Budget principal et budget annexe  
 Quai des Arts – Affectation des résultats**  
 Type de transaction : Transmission d'actes  
 Date de la décision : 2024-05-29 00:00:00+02  
 Nature de l'acte : Délibérations  
 Documents papiers complémentaires : NON  
 Classification matières/sous-matières : 7.1.8 - autres  
 Identifiant unique : 044-214401325-20240529-DELIB\_24\_05\_03-DE  
 URL d'archivage : Non définie  
 Notification : Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 044-214401325-20240529-DELIB_24_05_03-DE-1-1_0.xml	text/xml	969 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : 3_Affectation des résultats.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20240529-DELIB_24_05_03-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	115.6 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	4 juin 2024 à 14h37min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juin 2024 à 14h37min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	4 juin 2024 à 14h37min31s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	4 juin 2024 à 14h37min47s	Reçu par le MI le 2024-06-04